

## **Notes pour le Groupe informel d'étude de l'OMD sur les négociations de l'OMC pour la facilitation des échanges**

(Objet : réunion du GNFE de l'OMC du 1 au 3 décembre 2008)

Remarque : Le Secrétariat de l'OMD a assisté à la réunion de l'OMC. Ces notes sont disponibles sur le site web de l'OMD, ainsi que l'ont demandé les Membres participant du Groupe informel d'étude de l'OMD et elles ont été préparées pour un usage personnel. Les Membres qui souhaitent utiliser le contenu de ces notes doivent contacter leur propre source d'informations à Genève / dans la capitale (ex : bureau de la délégation de Genève, ministère des affaires étrangères, ministère du commerce, etc.) à des fins de vérification.

15 décembre 2008  
Thierry Piraux

### **Modalités du GNFE de l'OMC de décembre 2008**

1. La réunion du GNFE de l'OMC s'est déroulée comme suit :

- la réunion a commencé par une session plénière formelle (présentation des nouvelles propositions) qui a été suivie d'une session plénière informelle de travail conduite par le Président. Au cours de la réunion, le Président a organisé plusieurs sessions de travail plénières informelles sur les propositions des Membres de l'OMC concernant les Articles V, VIII et X du GATT. Les documents nouveaux et/ou révisés de l'OMC qui ont été présentés et discutés sont les docs. TN/TF/W/136/Rev.2 (Séparation de la mainlevée de la détermination finale et du paiement des droits de douane, taxes et redevances), TN/TF/W/157 (Comité de la Facilitation des échanges), TN/TF/W/128/Rev.2 (Coordination aux frontières) ;
- au cours de la réunion, des fonctionnaires venus des capitales, et bénéficiant d'un financement spécifique, ont participé à ces négociations et ont pu donc soutenir leurs négociateurs à Genève ;
- la dernière journée a été consacrée principalement à la question du TSD et s'est achevée par une session formelle le mercredi 3 décembre qui a pris acte des progrès réalisés au cours de la semaine (document TN/TF/...) et a autorisé les Organisations de l'Annexe D à prendre part à la prochaine réunion ;
- en outre, la délégation de la Norvège a organisé le jeudi 4 décembre une réunion avec les « donateurs » et les « organisations de l'Annexe D » en vue de partager leurs expériences dans les domaines de l'AT en général et de la FE en particulier. Des échanges de vues préliminaires ont également eu lieu en ce qui concerne le TSD ainsi que sur les mécanismes de mise en œuvre des engagements.

## Points intéressants des négociations

### *Article VIII*

2. Les membres ont réexaminé l'ensemble des propositions relatives à l'article VIII. Voici quelques-unes des principales discussions. Tout d'abord, la proposition révisée concernant la Séparation de la mainlevée de la détermination finale et du paiement des droits de douane, taxes et redevances contenue dans le doc.TN/TF/W/136/Rev.2 a été présentée. Dans cette version amendée, les coauteurs (Canada et Suisse) ont supprimé le terme « dédouanement » et l'ont remplacé par « la détermination finale et du paiement des droits de douane, taxes et redevances ». La portée de cette mesure a donc été sensiblement modifiée (avant il était fait mention de la satisfaction à toutes les prescriptions et non pas seulement à la détermination et paiement des droits) et les définitions des termes « mainlevée » et « dédouanement » (telles que reprises dans la CKR) ont été supprimées.
3. En ce qui concerne les références aux normes de la CKR dans diverses propositions (p.e. docs. TN/TF/W/117 et TN/TF/W/134), certains Membres ne veulent pas en faire une pratique obligatoire mais seulement une pratique dont l'application doit être encouragée car tous les Membres de l'OMC ne sont pas Parties contractantes à cette Convention.
4. Il est à noter que la proposition relative à la coopération entre les organismes à la frontière (doc. TN/TF/W/128/Rev.2) a également été révisée en vue d'y inclure de façon plus précise les domaines de coopération transfrontalière. Certains membres souhaitent toutefois élargir cette collaboration au-delà de la douane et la considèrent limitées aux frontières terrestres.
5. Concernant la proposition relative aux négociants agréés, une nouvelle communication a été distribuée à la demande des Communautés européennes et de la Mongolie (JOB(08)/120) comprenant plusieurs nouveautés, à savoir : suppression du 4<sup>ème</sup> critère relatif aux normes de sécurité et de sûreté, clarification des mesures de facilitation prévues au § 3 ou encore ajout d'autres mesures de facilitation additionnelles au § 4.
6. Pour ce qui est du recours aux normes internationales, la délégation de la Norvège souhaite aller plus en avant sur ce sujet et avoir une approche globale (au-delà des docs. TN/TF/W/130 et TN/TF/W/131/Rev.1) de la question lors du prochain GNFE (avec la collaboration de l'OMD et de la CNUCED).
7. En ce qui concerne les courtiers en douane, le doc. TN/TF/W/110/Rev.1 a encore fait l'objet de nombreuses discussions (que veut dire proportionnées ? pourquoi § 3 ? souhait d'un nouveau § 2). Les CE ont par ailleurs indiqué qu'il fallait continuer à travailler sur cette mesure étant donné les fortes réactions que cette proposition a suscitées.

### *Articles X et V*

8. La proposition relative aux décisions anticipées a à nouveau fait l'objet de nombreuses remarques et beaucoup de Membres se sont encore exprimés en faveur

d'une limitation de ces décisions au classement tarifaire. Les questions relatives au transit des marchandises ont également été débattues de façon générale.

9. En ce qui concerne les questions institutionnelles, le doc.TN/TF/W/157 concernant un comité de la facilitation des échanges a été discuté. La nécessité d'un comité supervisant le fonctionnement d'un nouvel accord sur la facilitation des échanges est reconnue dans un certain nombre de communications précédentes. Le présent document traite des éléments dont il doit être tenu compte lors de l'élaboration d'une disposition concernant un Comité de la facilitation des échanges et propose une disposition simple fondée sur des exemples tirés d'Accords de l'OMC existants. Enfin, il est clair que l'issue de cette question sera étroitement liée à celle du TSD et du mécanisme de mise en œuvre.
10. En ce qui concerne le TSD, le document de l'Argentine (JOB(08)/44/Rev.1) a de nouveau été commenté. A ce propos, les PMA ont élaboré une communication (JOB(08)/123) et les membres ont souhaité que les négociations informelles s'intensifient. De nombreuses contributions et suggestions ont aussi été faites lors de ces négociations, ce qui a permis de clarifier les positions des différents acteurs concernant les questions d'AT et de RC et de TSD.
11. Au terme de la réunion, le Président a conclu en indiquant que les négociations avancent et que les travaux ont été utiles. Il insiste sur l'importance de continuer à fournir de nouvelles contributions afin de garder cet élan. De nouvelles contributions relatives au TSD devront également être soumises.
12. Du point de vue de l'AT et du RC, les pays qui en font la demande bénéficient d'une aide individuelle pour procéder à une évaluation nationale afin d'identifier leurs besoins et priorités en matière de facilitation des échanges. A ce jour, 56 ateliers nationaux d'auto-évaluation ont été effectués et près d'une quinzaine devrait encore être conduit début de l'année prochaine.

### **Prochaine réunion du GNFE de l'OMC**

La date de la prochaine réunion du GNFE n'a pas encore été déterminée.

### **Observations du Secrétariat concernant les modalités des négociations sur la facilitation des échanges de l'OMC**

Afin de préserver les intérêts de l'OMD et de la douane dans les négociations de l'OMC, le Secrétariat continue d'encourager les Membres de l'OMD à s'impliquer dans les processus de négociation de l'OMC.

-----